

**Commission des Institutions
de l'Assemblée nationale du Québec**
M. Claude Lachance, Président
Édifice Pamphile-Lemay
1035 rue des Parlementaires, 3^e étage,
Québec (Québec) G1A 1A3

Marc André BOIVIN

Monsieur le Président et tous les membres de la Commission,

Je tiens d'abord à remercier tous ceux qui ont rendu possible la tenue d'une telle commission, en particulier les militants du Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN). Le mode de scrutin est un sujet ardu qui suscite peu de passions mais il est essentiel au fonctionnement de notre système politique. J'espère que le débat connaîtra des suites plus tangibles que par le passé.

J'ai divisé mon mémoire en deux parties. Une première identifie les principaux problèmes reliés à la situation actuelle. Une deuxième propose une réforme pour palier à ces problèmes.

- I - PROBLÈMES RELIÉS À LA SITUATION ACTUELLE

Suite aux élections générales de 1998, le Parti Québécois a formé un gouvernement majoritaire avec 60.8% des sièges en chambre alors qu'il avait obtenu 42.9% des votes. Il y a une distorsion flagrante entre ces deux chiffres qui tend à se répéter à chaque élection. Plus grave, au cours de ces élections, cette distorsion a permis au 2^e parti dans le vote exprimé de prendre le pouvoir et de former un gouvernement majoritaire. Cette distorsion est au cœur du déficit démocratique que l'on reproche au système majoritaire uninominal à un tour.

Les différences entre le vote exprimé et le résultat en sièges accordent en général une généreuse prime aux concurrents de tête, ce au détriment des plus petites formations politiques. Le résultat est que le système majoritaire uninominal à un tour favorise un bipartisme étroit.

Le strict bipartisme entraîne un certain nombre de conséquences néfastes pour une vie démocratique saine. D'abord il est propice à la formation d'un oligopole politique qui contrôle la représentation et les débats publics. Cet oligopole se surimpose aux institutions politiques. Les processus prévus pour la représentation de la collectivité sont déplacés à l'intérieur des structures de partis politiques. Pour participer aux débats, un citoyen doit à toute fin utile devenir membre d'un parti. À partir de ce moment, on peut parler d'une société corporatiste.

Les règles de fonctionnement au sein d'un parti ne comportent aucune garantie démocratique. Dans des partis fédérateurs de plusieurs courants, comme l'expérience américaine en témoigne, les courses à la chefferie tiennent plus à une question de financement qu'à une question de programme. L'argent et le « membership » restreint sont les deux facteurs

les plus significatifs dans l'éviction de l'influence des simples citoyens au profit de grandes organisations appuyées sur des systèmes de lobby éprouvés.

Rien n'empêche la classe politique (et le cirque médiatique attendant) issue de cet environnement exclusif de se distancier de plus en plus de la société qu'elle est supposée représenter.

Un nombre aussi limité de formations nivelle l'expression d'une société qui se veut hétérogène. Les courants politiques marginaux sont exclus. L'expérience du système mixte allemand, pour n'en citer qu'une, démontre aussi que le système majoritaire uninominal à un tour défavorise la représentation des femmes et des groupes minoritaires. De plus, la situation hégémonique des « grands » partis les poussent à devenir des machines électorales qui s'inspirent des derniers courants d'opinion; faisant de la politique comme l'on vend du savon et, conséquemment, atrophiant les débats de fond.

Le système majoritaire uninominal à un tour a derrière lui une longue tradition. Cette tradition n'est pas nécessairement en soi un argument en sa faveur. Lorsqu'il a été mis en place, la sur-représentation des formations politiques dominantes confortait des élites qui craignaient les masses et y voyait une manière de canaliser les « passions populaires ». La société québécoise a bien évolué depuis, il serait peut-être temps que le mode de scrutin le fasse aussi.

Le mode de scrutin est au cœur même du fonctionnement de nos institutions politiques. L'immobilisme complaisant de la classe politique à son sujet participe au décalage croissant qu'elle vit avec la société dont elle émane. Ce discrédit, s'il facilite la gouvernance à court terme, mine nos institutions démocratiques à long terme.

- II - UNE RÉFORME

En conséquence, dans un premier temps et de toute urgence le mode de scrutin doit être réformé en profondeur.

Toute réforme se doit de respecter les principes suivants :

- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire.
- Participer à l'établissement d'une représentation paritaire des femmes et des hommes
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique
- Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise

Le mode de scrutin qui, selon moi, répondrait le mieux aux problématiques mentionnées dans la première partie du présent mémoire et aux principes énoncés ci-haut est la **Représentation proportionnelle sur une base régionale.**

La carte électorale serait divisée suivant les lignes des régions administratives actuelles. Le nombre de députés que compte présentement l'Assemblée Nationale serait maintenu. La répartition des sièges par région devra correspondre aux réalités démographiques. Les listes des partis lors du scrutin seraient ouvertes. Le chef du gouvernement serait élu au suffrage direct selon un mode préférentiel (suivant l'exemple irlandais). De plus, des restrictions sévères seraient établis sur les dépenses électorales afin de s'assurer de l'accessibilité du processus.

Ce mode de scrutin permet d'avoir une chambre qui respecte le vote exprimé. Il a tendance à faciliter la participation des femmes à la vie politique (mais il doit être appuyé par des

mesures concrètes de renforcement). Il ouvre des possibilités de députation à des partis marginaux qui sont tenus à l'écart à l'heure actuelle. Par ailleurs, il assure aux régions le maintien de l'expression de leur identité propre.

J'incite fortement les membres de la Commission à faire tout en leur pouvoir pour qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin se fasse dans les plus brefs délais. Tous les partis politiques s'entendent pour procéder à une telle réforme. Alors procédons! Je crois que de véritables changements doivent se faire et qu'il faudra s'assurer qu'ils s'opèrent avec le concours de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et tous les membres de la Commission, mes salutations distinguées.



Marc André BOIVIN